



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville

Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	25	0	0	0

2026-10-104 - DECISIONS BUDGETAIRES - Décision Modificative n°1 du budget principal 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026.02.12 portant sur le vote du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026.06.71 du conseil municipal du 1^{er} juin 2026 actant le budget supplémentaire 2026 ;

Considérant la convention de reversement des résultats du budget assainissement conclue avec le Pays de Châteaugiron Communauté prévoyant un versement échelonné à hauteur de 30 % en 2026 et 70 % en 2027, il convient d'inscrire au budget les crédits nécessaires afin de constater la dette correspondante envers l'EPCI et de retracer comptablement le reversement des résultats du budget assainissement.



Pour le budget 2026, cela nécessite d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre « 16_emprunts et dettes assimilées » et d'équilibrer la section d'investissement via le compte de placements pour la part dont le versement est différé sur l'exercice ultérieur tel que :

Chapitre	Compte	Mouvements DM1		Solde
		DEPENSES	RECETTES	
16	168751_Autres dettes - GFP de rattachement		695 111,79 €	695 111,79 €
16	168751_Autres dettes - GFP de rattachement	208 533,54 €		-208 533,54 €
27	2731_Comptes de placements	486 578,25 €		-486 578,25 €
		695 111,79 €	695 111,79 €	0,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 1^{er} octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal 2026 telle qu'exposée ci-dessus ;
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER